



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 11 avril 2017

RENCONTRES DES 10 ET 11 AVRIL 2017

Rencontre du 10 avril 2017 à l'unité Revenu Québec

Une rencontre de négociation a eu lieu entre les représentants des avocats et notaires de l'État et les représentants de l'Agence du Revenu du Québec.

L'employeur a procédé au dépôt des clauses normatives, permettant aux parties de procéder à une analyse, article par article. Ainsi, au terme de la journée, les parties avaient exprimé leurs positions respectives sur les articles 1 à 198 de la convention collective. Cette négociation, article par article, se poursuivra le 21 avril prochain.

Rencontre du 11 avril 2017 à l'unité Fonction publique

La rencontre d'aujourd'hui a permis à nos représentants d'obtenir les informations demandées à l'employeur, en mars 2017, afin de pouvoir procéder à l'analyse de la rémunération globale avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

La partie patronale a également procédé à un nouveau dépôt concernant le rôle, le statut et la réforme du régime de négociation des avocats et notaires de la Fonction publique représentés par Les avocats et notaires de l'État québécois (document joint). Cette proposition diffère légèrement des précédentes en ce qu'elle donne mandat au comité d'analyser expressément les fonctions et responsabilités des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, en sus de celles des avocats et notaires de l'État québécois.

Pour le reste, la proposition gouvernementale demeure inacceptable parce qu'elle ne permet aucunement de constater une volonté sincère de régler la question. En effet, la proposition ne permet pas au comité, de façon expresse:

- de faire l'évaluation dans le cadre de son mandat, des différents types de régimes de négociation applicables aux avocats et notaires à l'échelle pancanadienne ;
- et
- de mettre en oeuvre, de façon exécutoire, les conclusions du comité.

À la suite de demandes du Conseil du trésor visant à prolonger la négociation, LANEQ a consenti à fixer de nouvelles rencontres les 24 et 25 avril prochain afin, d'une part, de permettre à LANEQ d'analyser les informations reçues ce jour pour procéder à un dépôt sur la rémunération globale.

D'autre part, LANEQ a consenti à cette prolongation en invitant la partie patronale à revoir son dépôt sur le rôle, le statut et la réforme du régime de négociation pour démontrer aux avocats et notaires sa volonté véritable d'obtenir un règlement.



Les avocats et notaires
de l'État québécois